Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1925)

Heft: 60

Artikel: La Suisse et la Société des Nations

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889439

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

larisation et la correction des eaux intérieures, les voies de navigation artificielle et les canaux, la construction d'installations spéciales telles qu'écluses, élévateurs de bateaux, installations de traction. Ce tableau sera complété par les ports et gares d'eau, entrepôts et silos. La troisième section recevra les chantiers et bateaux, tandis que, dans la quatrième section, seront exposés: les machines isolées, articles d'armement et matériel d'exploitation pour la navigation intérieure.

Le deuxième groupe: exploitations des forces hydrauliques, sera conformé de la même façon. La première section donnera un aperçu général, la deuxième section sera consacrée à l'exploitation des eaux intérieures en vue de la production

d'énergie. Devront être représentés ici : des usines électriques complètes, la régularisation et la correction des eaux, barrages, étais, bassins, canaux, galeries et conduites forées, ainsi que la superstructure d'usines électriques. La dernière section comprendra les installations de machines y relatives: turbines, pompes, générateurs, moteurs, articles accessoires et matériel d'exploitation.

Déjà un grand nombre d'intéressés s'est mis en contact avec la direction de l'exposition. Le vif intérêt dont font preuve les autorités suisses et étrangères, ainsi que les associations et firmes de nombreux pays, permet d'affirmer dès aujourd'hui que l'exposition sera une manifestation de toute première importance internationale.

La Suisse et la Société des Nations

Sous le titre: La politique de la Suisse dans la Société des Nations, 1920-1925 (Editions Forum). M. William Rappard, professeur à l'Université de Genève, publie un ouvrage qui ne manquera pas d'attirer, en Suisse et hors de Suisse, l'attention de tous ceux qui aiment à suivre le rôle de notre pays dans le domaine international. Nos lecteurs, même s'ils ne partagent pas entièrement les vues de notre éminent compatriote, nous sauront gré de soumettre à leur examen la conclusion de son

Nous avons vu que la Suisse exerçait son influence au sein de la S.D.N. par deux moyens: l'action de son gouvernement, représenté dans diverses conférences et commissions internationales et l'action de ses citoyens, dont plusieurs occupent dans les organes de la Société des postes

Nous avons vu ensuite que la Suisse avait cherché à agir sur la structure de la Société en insistant sur le droit d'amendement et en favorisant l'évolution vers l'universalité. Elle a défendu les prérogatives de l'Assemblée et préconisé la réglementation des élections au Conseil ainsi que diverses réformes de sa procédure. Elle s'est abstenue de toute ingérence au secrétariat, tout en contribuant à fixer définitivement son siège à Genève. Elle a fait tous ses efforts pour augmenter l'autorité et la compétence de la cour permanente de justice internationale qui est à ses yeux le principal organe de la Société. Après quelques hésitations initiales, elle a favorisé la création et le développement des organisations techniques, en considérant toujours leurs activités comme nettement accessoires.

Les trois grandes fonctions de la Société ont eu aux yeux de la Suisse une inégale importance.

L'exécution des traités de paix, à laquelle ont fort utilement collaboré plusieurs Suisses éminents à titre individuel, reste pour le gouvernement fédéral une tâche ingrate, délicate, mais évidemment nécessaire. Là où les traités ou les circonstances imposent l'intervention de la Société. il a souhaité qu'elle fût assurée par le Conseil dans un esprit de justice et de parfaite impartialité.

La collaboration internationale, sans être tenue pour la fonction primordiale de la Société, fut néanmoins reconnue comme légitime et utile. La Suisse y a participé officiellement en se faisant représenter à toutes les principales conférences techniques. Elle y a été associée aussi en la personne de beaucoup de ses ressortissants, nommés membres de diverses commissions consultatives. Elle a témoigné plus d'intérêt et de faveur aux entreprises destinées à atténuer des souffrances ou à prévenir des fléaux par une action extérieure. qu'à celles visant à assurer un progrès international par des améliorations dans le régime législatif ou administratif intérieur des Etats.

Le maintien de la paix a toujours été pour la Suisse le but principal et la raison d'être même de la Société. Le moyen qui lui a paru le mieux approprié pour l'assurer est l'arbitrage, dont elle a cherché à faire généraliser l'emploi, tant par son propre exemple que par la parole de ses délégués à l'Assemblée. Convaincue de la volonté pacifique des peuples, et partant de la vertu pacificatrice de la publicité, la Suisse s'est montrée, dans tous les domaines, l'ennemie de la diplomatie secrète et le champion de la politique au grand jour. Quant au désarmement, elle a assisté aux efforts tentés pour le promouvoir en témoin bienveillant, mais passif. Ne voulant pas réduire ses propres effectifs, elle n'a pu qu'espérer que les grandes puissances militaires s'engageraient tôt ou tard dans la voie de la limitation progressive de leurs armements. Pour cela, elle a compté plus sur l'apaisement graduel des esprits que déterminerait l'organisation juridiques des relations internationales, que sur la sécurité fondée sur des

sanctions économiques et militaires. Fidèle à sa tradition de neutralité, elle a tendu, par l'effort de ses représentants, à affaiblir plus qu'à fortifier les dispositions du pacte, prévoyant la répression de la violence par l'organisation de la contrainte matérielle. A ses yeux, la contrainte morale demeure, dans la lutte contre la guerre, un facteur plus important et moins dangereux que la pression économique et la coercition militaire.

Notons en terminant que, dans la ligne de conduite que nous venons de retracer, la Suisse s'est presque toujours trouvée étroitement associée, en Europe, aux Etats scandinaves et aux Pays-Bas et, dans le reste du monde, aux républiques de l'Amérique latine, partisans comme elle d'une conception plus juridique que politique de la Société des Nations.

La France et ses alliés continentaux suivent à la recherche de la sécurité immédiate des voies où ne sauraient s'engager les Etats essentiellement réfractaires aux interventions coercitives. Quant à la Grande-Bretagne et à ses Dominions, intéressés à la fois à la paix générale et au maintien de leur propre empire, ils ne paraissent disposés à garantir la première en Europe que dans la mesure où le leur permet leur souci du second. Or, le centre de gravité de l'Empire britannique se déplace de plus en plus vers le nouveau monde et vers l'Extrême-Orient.

Notre but, en publiant cette étude, était de faire connaître et comprendre la politique de la Suisse dans la Société des Nations, non de la juger. Nous l'avons examinée en toute indépendance et en toute objectivité scientifique, sans en faire ni l'apologie ni la critique. Nous croyons cependant — et ce sera là notre seule conclusion — que, dans ses grandes lignes, cette politique a été la seule juste et la seule possible. Elle est, en effet, déterminée par la position géographique de notre pays, ainsi que par l'histoire et la psychologie du peuple suisse, divers par la langue et les affinités ethniques, mais uni dans une commune volonté de liberté, de démocratie et de paix par la justice.

Dans les détails de son exécution, la politique de la Suisse dans la S.D.N. dépendra toujours du talent et du caractère de ses représentants, ainsi que de l'appui qu'ils trouveront auprès de la nation dont ils sont les mandataires. A cet égard, et sans flagornerie pour personne, il est permis de déclarer que, si le passé répond de l'avenir, la Suisse n'aura pas à rougir de la figure qu'elle fera devant les peuples réunis à Genève.

La S.D.N. n'a pas encore réalisé tous les espoirs, ni tenu toutes les promesses de ses fondateurs. Ce n'est pas en Suisse que l'on s'en étonnera. Si, après cinq siècles et demi d'efforts, d'union nationale et de compréhension mutuelle, le serment du Grutli n'a pas empêché la guerre du Sonderbund en Suisse. comment donc, après cinq années de tâtonnements, le Pacte de la S.D.N. aurait-il pu assurer définitivement la paix du monde? Et si l'expérience douloureuse du Sonderbund ne nous pousse ni à répudier notre passé national, ni à désespérer de l'avenir de notre pays, pourquoi donc les déceptions et les impatiences qu'ont pu nous inspirer depuis cinq ans les demi-succès et les demi-échecs de la S.D.N. nous feraient-elles renier son pacte et douter de sa destinée?

William RAPPARD.

La Chambre de Commerce suisse en France se développe

Nouveaux membres.

Dans sa dernière séance, le comité de direction de notre Chambre a procédé à l'admission des nouveaux membres suivants:

Membres effectifs:

Banque Suisse des Chemins de fer, Bâle.

Georges Berthoud, président du Conseil d'administration de la Société anonyme des Etablissements Brisset, à Angers (Maine-et-Loire).

Fabrique d'Appareils Electriques Fr. Sauter S. A., Bâle.

Fernand-A. Jomini, administrateur délégué de la S. A. « Olympic Garage », 56, rue La Fontaine, Paris.

Gotthelf Stamm, directeur de la maison Chabrières, Morel et Cie, à Marseille.

R. Stocker, négociant, 6, rue Joseph-Autran, à Marseille.

Edouard Tissot, ingénieur, Bâle.

Monay Cart et Cie, banque et gérance de fortunes, Morges (Suisse).

Membres adhérents

Etablissements G.-A. Ducros, droguerie, herboristerie, produits coloniaux, 15, rue Saint-Etienne-prolongée, Marseille.

Etablissements Rocca, Tassy et de Roux, huiles et corps gras, 9, rue de l'Arsenal, Marseille.

Les Successeurs de Louis Payan, transports internationaux, 415, rue de l'Evêché, Marseille.

Huilerie Nouvelle et Etablissements Fritsch et Cie réunis, 10, rue de la Liberté, Marseille.

Société des Huileries Valabrègue, 2, place de la Préfecture, Marseille.

On constatera, en étudiant cette liste, que notre section de Marseille et du Sud-Est s'est enrichie de sept nouveaux membres dans les dernières semaines, grâce à l'intelligente activité que ne cessent de déployer son secrétariat et son comité de direction.